

Simulation internationale canadienne des Nations Unies
Assemblée générale session spéciale
Proposition de résolution 1.6

Parrains : Japon, Vénézuéla, Émirats arabes unis, Indonésie, Vietnam

Signataires : États-Unis d'Amérique, Belgique, Jamaïque, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Jordanie, Iran, Kenya, Australie, Danemark, Nigéria, Pakistan

SE RAPPORTER A L'AGENDA POUR TOUS CHANGEMENTS

L'Assemblée générale,

Se rendant compte du Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, défis et changements, « un monde plus sécuritaire : notre responsabilité commune stipule que le défi de toute réforme est d'accroître l'efficacité et la crédibilité du Conseil de sécurité, »

Considérant le Rapport du groupe de travail sur la question de la représentation équitable sur l'accroissement de l'adhésion de nouveaux membres au Conseil de sécurité et autres sujets en rapport avec le Conseil de sécurité A/57/47, qui montrent qu'il existe plusieurs plans de réforme, mais qu'aucun n'obtient un consensus général,

Déterminé à « intensifier nos efforts pour arriver à faire une réforme complète du Conseil de sécurité dans tous ses aspects » A/55/2 tel que présenté par la Déclaration du millénaire des Nations Unies adoptée par les chefs d'états et le gouvernement,

Notant que les « réunions du Sommet fournissaient un forum unique pour échanger des visions et renforcer la coopération. [Le Secrétaire général] recommande que les chefs d'états et les gouvernements se rencontrent tous les deux ans, juste avant le début des débats généraux de l'Assemblée générale » A/47/277 Agenda pour la paix, la diplomatie préventive et le maintien de la paix,

Ayant conscience que le chapitre XVIII de l'article 108 de la Charte des Nations Unies stipule que tous changements apportés à la Charte des Nations Unies « doivent entrer en vigueur ... lorsqu'ils ont été ratifiés par 2/3 des membres des Nations Unies, incluant tous les membres permanents du Conseil de sécurité,

1. Demande que le Sommet des chefs d'états et des gouvernements planifie de poursuivre le travail de cette session spéciale;
2. Accepte l'engagement et le soutien du Japon comme hôte du Sommet de Kyoto à l'automne 2005, avant que les membres de l'Assemblée générale se rencontrent;
3. Appelle le Secrétaire général à fournir ses services dans la planification et l'exécution du Sommet.